

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-54 du 22 Mars 1993

portant approbation des Comptes Prévisionnels de la Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras (SONICOG).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-052 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°89-151 du 17 avril 1989 portant approbation des Statuts de la Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras (SONICOG) ;
- SUR proposition du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Mars 1993 ;

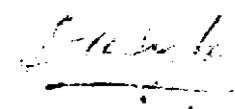
DECRETE

Article 1er. - ~~Sont approuvés~~ les comptes prévisionnels exercice 1993 de la Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras (SONICOG) tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 22 Mars 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

.../...

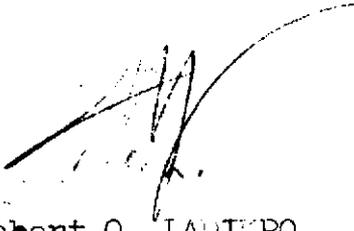
Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



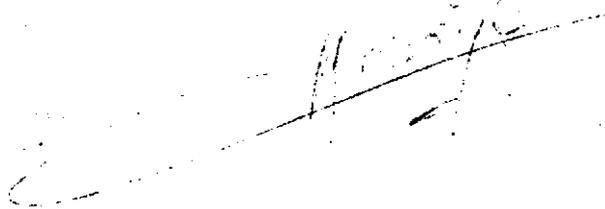
Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Industrie et
des Petites et Moyennes Entre-
prises,

Le Ministre des Finances,



Rigobert O. LADIKPO



Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 2 MIPME-MF 4 Autres Ministères
19 SGG 4 DB-DCOF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 UNB-FASJEP-ENA 3
BCP 1 IGAA 2 DCCT 1 GCONB 1 CSM 1 BN-DAN 2 JORB 1 SONICOG 8.-